



Montreuil, le 28 août 2017

M. Patrick JEANTET
 Directeur Général de l'EPIC SNCF Réseau
 2, Place aux Etoiles
 93633 La Plaine St Denis Cedex

Objet : Demande de Concertation Immédiate.

Monsieur le Directeur,

La montée jour après jour de la sous-traitance coupe nombre d'agents de leurs missions premières. Outre la mise à mal des collectifs de travail, ce sont les savoir-faire qui sont visés, les gestes métiers. L'ensemble des métiers de l'Équipement, l'ensemble des collèges sont impactés par la politique que vous menez.

La CGT ne cesse de vous interpellier dans toutes les instances qu'elles soient locales, régionales ou nationales sur l'état actuel des fonctions Équipement et du risque que vous prenez à étendre toujours plus votre politique de privatisation. Les constats sont légion, partout la sous-traitance augmente, la formation est en danger, la sécurité est trop souvent mise au second plan.

D'ailleurs, nombre d'expérimentations, dont le but est d'externaliser encore plus de tâches jusqu'alors effectuées par les cheminots SNCF, sont en cours au mépris du minimum d'information des CHSCT.

Cette stratégie n'est pas sans conséquence sur la sécurité des chantiers. Les accidents et incidents, de plus en plus souvent graves voire mortels pour les agents SNCF et ceux des entreprises extérieures, se succèdent sans réponse de la Direction. Il est proprement scandaleux que l'entreprise ne supprime pas le travail à agent seul afin de protéger ses salariés.

Les cheminots sont confrontés sans cesse à des difficultés qui sont, pour une grande partie, issues des restructurations successives qui ont eu comme répercussions l'éloignement des cheminots des centres de décisions, des centres de formation, des collectifs de travail.

La casse de l'emploi, des compétences et du service public ferroviaire se traduit également par l'usage abusif de toutes les formes d'emploi précaire et sous-qualifié (intérim, CDD, stagiaires, alternants, ...). Parallèlement, vous avez supprimé 4500 postes à l'Équipement en 10 ans. Cette situation n'est pas acceptable au regard des besoins de transport, de développement du service public et de remise à niveau du réseau.

Que ce soit à la maintenance des infrastructures, dans les EIV ou à l'ingénierie, on ne compte plus les postes prévus par les Cadres d'Organisation qui sont non tenus, dégradant toujours plus les conditions de production.

La CGT dénonce le choix de l'entreprise de réduire encore plus l'offre de formation proposée aux cheminot-e-s aussi bien en quantité qu'en qualité. Pour la CGT, la formation ne doit pas être vue qu'au travers de son coût, mais doit permettre aux agents l'accès à une qualification professionnelle de haut niveau. Elle se doit, également, d'être continue tout au long de la carrière.



Les exigences de mobilité contrainte pour les travaux et l'augmentation organisée du travail de nuit, ne sont pas sans conséquence sur l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, comme sur la santé des cheminot-e-s. Les modifications amenées par le CSE, combattu par la CGT en juin 2016, ainsi que la mise en œuvre du forfait-jours au forceps, durcissent les conditions de travail.

Alors que tout démontre la nécessité de rassembler toutes les conductrices et tous les conducteurs d'engins ferroviaires dans un seul et même métier, la Direction M&T nie l'évidence du grand métier conduite. Pour cela, elle s'autorise à détourner, à son profit, les revendications des CREQ afin de les enfermer dans la pseudo « conduite plus lourde et plus vite » pour des chantiers de formation de trains. Pour la CGT, l'entreprise utilise les CREQ de façon dérogatoire en les mettant en concurrence avec les autres agents de conduite. La légitimité de leurs revendications est aujourd'hui plus qu'hier incontournable.

Monsieur le Directeur, face à votre politique de plus en plus éloignée des intérêts du service public et de l'entreprise publique, conformément à l'article 4-2 du titre II du RHO826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération CGT des Cheminots vous dépose une Demande de Concertation Immédiate sur les sujets suivants :

- L'emploi ;
- La formation ;
- L'externalisation ;
- La sécurité ;
- L'agent seul (isolé) ;
- Le grand métier conduite.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Fabrice DESPLANCHES
Secrétaire du CTN Equipement

Thierry DURAND
Secrétaire Fédéral

